

CHARTRE ECO-REPOSABLE DU COUREUR CONNECTE

Tous conscients que le déconfinement à partir du 11 mai 2020, devra se faire dans le respect strict des règles transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, l'objectif de cette « Charte éco-responsable du coureur connecté » est d'encadrer le déroulement de « la Course du Déconfinement® ».

Chaque participant de « la Course du Déconfinement® » s'engage à :

- 📍 Courir seul ou en respectant impérativement une distance de 10 mètres entre deux personnes et si vous courez en groupe dans la limite de 10 personnes maximum.
- 📍 Courir dans une limite d'un rayon inférieur à 100 km autour de son domicile.
- 📍 Ne pas courir si vous présentez des symptômes du COVID-19.
- 📍 Ne pas courir si vous avez présenté les derniers symptômes du COVID-19 il y a moins de 14 jours (vous devez rester confiné).
- 📍 Être en forme physique et avoir l'habitude d'effectuer régulièrement la distance choisie (ou plus) en marchant ou en courant.
- 📍 Courir sans bénéficier de vestiaires qui peuvent être mis à disposition pour les activités en plein air.
- 📍 Respecter le code de la route.
- 📍 Respecter les règles spécifiques en vigueur sur votre territoire.
- 📍 Ne pas cracher.

Avoir un comportement Eco-responsable

- Ne pas jeter mes déchets sur la voie publique.
- Respecter et laisser les lieux publics propres.
- Privilégier une gourde d'eau réutilisable plutôt qu'une bouteille plastique à usage unique.
- Privilégier de courir proche de mon domicile sans utiliser de moyen de transport.
- Privilégier la douche au bain, même après l'effort !
- Pensez à la préservation de la nature.